Image not found or type unknown

Parent d'un enfant français

Par **zzakaria**, le **20/07/2017** à **19:14**

je suis tunisienne divorcée d'un français j'ai pasdes papiers française mais j'ai un bébé de l'age d'un an qui a la nationalité française actuellement je vie en Tunisie avec mon bébé ma question est :
si je veux installer en france qu'elle type de visa je veux le faire? et dés que que je serais en france qu'elle demarche a suivre
merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **20/07/2017** à **22:33**

Bonsoir,
ce n'est qu'après 5 ans de présence en France avec carte de séjour que vous pourriez faire une demande de régularisation en tant que "Maman étrangère d'un enfant français" auprès de la Préfecture de votre département.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés